YERRES

Service Culturel
N° tél. : 01.69.48.93.93
N/Réf. : NDA/SB/EN

DECISION N° 2001/323

OBJET : - Convention de prestations de service relative à deux représentations de "PROUST, Lire en soi-même" conclue avec le Théâtre de l'Impossible

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 4 avril 2001 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que la Commune organise les représentations du spectacle "PROUST, Lire en soi-même" , qui se dérouleront à l'Orangerie de la Propriété Caillebotte, les 21 octobre 2001 à 16h00 pour tout public et 23 octobre à 14h30 pour les scolaires, avec le concours de l'association "Le Théâtre de l'Impossible".

DECIDE

De signer une convention de prestations conclue avec l'association "Le Théâtre de l'Impossible", domicilié 76, boulevard de Reuilly, 75012 PARIS, représentée par son Président, Stephen BENSIMON, pour un montant de 10.000 Francs T.T.C,

DIT que les crédits sont inscrits au budget de la Commune, exercice 2001, fonction 3, sous fonction 33, nature 6042.

Fait à Yerres, le 5 octobre 2001

Le Député-Maire,



Nicolas DUPONT-AIGNAN

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
SITE INTERNET : WWW.VILLE-DE-YERRES.FR
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE